

CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 SEPTEMBRE 2016

L'An Deux Mil Seize, le vingt septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONT-Saint-SULPICE s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. JUSSOT Jacky, Maire,

Etaient présents : Mrs MARTIN Yves, MOROT Daniel, ANDREOLI Ludovic (adjoints), Mmes DEFRANCE Aurélie, FERLET Joëlle, PIGINO Michèle, Mrs GAILLOT Gilbert, GAUX Frédéric, GUYOT Alain,

Etaient absents : M. RUSCH Frédéric, pouvoir donné à M. MOROT Daniel ; Mme BRUNOT Julie, pouvoir donné à M. GUYOT Alain ; M. GAILLOT Gilles, pouvoir donné à M. GAILLOT Gilbert ; Mme GAUX Marie-Christine,

Secrétaire de séance : Mme PIGINO Michèle

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

PROJET EOLIEN NORDEX

Suite à une première réunion qui s'est tenue le 17 juin dernier entre le Maire et la société NORDEX, un dossier de présentation a été adressé à chaque conseiller municipal. La société NORDEX ayant identifié un potentiel éolien à MONT-Saint-SULPICE, deux techniciens interviennent pour faire une présentation. Actuellement, malgré le développement des énergies renouvelables (75 % de nucléaire en France). Il y a 120 parcs éoliens en France. L'énergie produite par les éoliennes couvre 4,5 % des besoins électriques en France.

Si le Conseil Municipal émet un avis favorable au lancement de l'étude, NORDEX assure plusieurs phases : développement - montage financier - conception et fabrication des éoliennes - gestion du chantier - maintenance des installations - démantèlement. Concernant cette dernière phase, la technicienne de NORDEX précise que la société a pour obligation de mettre à disposition du Préfet la somme de 50 000 € par éolienne implantée afin de garantir le démantèlement.

Le temps d'instruction du dossier en Préfecture est d'un an. Le coût total d'une éolienne est de 3 000 000 € pour une durée de vie d'environ 20 ans (rentabilité au bout de 15 ans). Actuellement, une éolienne est à 80 % recyclable et produit environ 10 fois plus d'énergie que la plus ancienne implantée il y a 18 ans. Une éolienne est fixée sur une plateforme de 70 m x 30 m qui doit se situer à plus de 500 m des habitations et à une longueur d'éolienne des lignes à haute tension.

Ces contraintes réglementaires ainsi que les limites de la zone SETBA (secteur d'entraînement à très basse altitude pour les avions) ayant été analysées, la société NORDEX propose deux sites pour l'implantation de 6 éoliennes. Les éoliennes ont une hauteur de 150 à 180 m et les pales mesurent entre 55 et 65 m. Elles produisent chacune entre 3 et 4 mégawatts et une distance de 350 à 700 m doit être respectée entre deux éoliennes.

Ce projet engendrerait des retombées économiques : retombées fiscales annuelles (de 52 300 à 67 700 € par an pour 6 éoliennes en fonction de leurs puissances) - conventions et loyers (indemnités des propriétaires et des fermiers, indemnité à la Commune de 10 000 € par an pour l'utilisation des chemins) - mesures compensatoires liées aux modifications de l'espace engendrées par le parc éolien (ex : constructions paysagères, enfouissement de lignes électriques ...) - création d'activité économique locale.

Une fois cette présentation terminée, le Maire invite les membres du Conseil Municipal à réfléchir sur un tel projet qui sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

CREATION DE POSTE

Le Maire rappelle que, durant l'année scolaire 2015-2016, la Maison de l'Enfance de SEIGNELAY a mis une personne à disposition du service périscolaire de MONT-Saint-SULPICE afin d'assurer l'encadrement des enfants durant la pause méridienne. La Commune de SEIGNELAY a dénoncé cette convention et il a fallu recruter quelqu'un qui soit directement salarié de la Mairie. Le Maire indique que, après avoir fait part du fait que la Commune était à la recherche d'une personne pour 1,5 h par jour sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) durant le temps scolaire, une personne a été recrutée. En cas d'absence d'une des deux animatrices, elle pourrait être appelée en renfort.

Sur la proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de créer un poste de 21,28 h par mois à compter du 1^{er} septembre 2016.

Au sujet du périscolaire, le Maire insiste sur le fait que les services, tant au niveau de la garderie que de la restauration scolaire, arrivent en limite de saturation. Il invite les membres du Conseil Municipal à réfléchir sur les critères à prendre en compte pour accepter l'inscription d'un enfant ou à contrario la refuser.

DONS

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. et Mme CORNETTO, propriétaires de la maison située 4 rue Marchande, ont mis leur bien en vente. Ils proposent de faire don à la Mairie de deux tableaux :

↳ un tableau représentant une scène d'inondation dans un village signée Henri THERME (1910-1971) qui a habité MONT-Saint-SULPICE et daté de 1935.

↳ un tableau représentant la méditation de Saint Jérôme destiné à être exposé dans l'Eglise mais qui restera propriété communale

Après délibération, les membres du Conseil Municipal remercient M. et Mme CORENTTO pour leur geste et acceptent les deux dons.

VALIDATION DU DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les bâtiments et les installations ouvertes au public doivent être accessibles. Suite à un appel d'offres, la société CITAE a été retenue et a fait une étude sur chaque point. Le coût total des travaux à effectuer est d'environ 200 000 € sur une période de 3 ans, y compris 2016.

Le Maire, après avoir distribué aux membres un tableau récapitulatif des travaux, de leurs coûts estimés par année, évoque les possibilités de demander des dérogations. Celles-ci permettent de minimiser le coût de certains travaux (ex : marche spéciale pour permettre l'accès des personnes handicapées au Proximarché plutôt que d'être obligés d'élargir le trottoir pour permettre de faire une pente).

Ces travaux peuvent être soutenus par le biais de subventions au titre des amendes de police et/ou de la DETR : 70 000 € sont espérés ce qui ferait un besoin de financement de l'ordre de 120 000 € sur les 3 ans.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter auprès de la Préfecture l'obtention d'un délai de 6 ans pour réaliser les travaux au lieu de 3 ans.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à demander un délai de 6 ans pour l'exécution des travaux, à déposer l'agenda accessibilité et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

INDEMNITE A LA TRESORIERE DE SAINT-FLORENTIN

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du fait que la Trésorière de Saint-Florentin a obtenu sa mutation pour un autre poste. Le Maire évoque la possibilité de lui verser une indemnité de conseil calculée en fonction de son temps de présence sur 2016 (240 jours) qui s'élève à 243,73 € net.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à la majorité (deux voix contre : Mmes BRUNOT Julie et DEFRANCE Aurélie) de verser une indemnité de conseil de 243,73 € à la Trésorière de Saint-Florentin.

SDEY : GROUPEMENT DE COMMANDE POUR ACHAT D'ENERGIE

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que deux dossiers ont été gérés avec le SDEY en 2016 : travaux d'extension du réseau chemin du fond du Tertre (34 % pris en charge) et remplacement de 14 lanternes pour l'éclairage public (60 % pris en charge).

Le Maire rappelle également que le marché de l'énergie a été ouvert à la concurrence en 2015 et précise qu'une nouvelle négociation va être engagée à compter de 2019. Le SDEY se propose de créer un groupement de commande pour mutualiser les besoins des communes. En temps utile, le Maire proposera de participer à cette étude pour avoir le meilleur prix possible.

AUTORISATION AU MAIRE POUR FAIRE UN EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Après avoir distribué le plan de financement des travaux de réfection des toitures de l'Eglise (1^{ère} et 2^{ème} tranche), le Maire évoque l'opportunité de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt d'une durée de 20 ans avec un taux à 0 % est plafonné à 175 000 €.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal se déclarent à l'unanimité en faveur de cet emprunt d'un maximum de 175 000 € sur 20 ans à taux zéro, chargent le Maire des suites utiles à donner et l'autorisent à signer tout document relatif à ce dossier.

REFECTION DU CLOCHETON ET DES CHENEUX DE LA MAIRIE

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que ces travaux avaient été confiés à l'entreprise MONTANDON mais il les informe que cette entreprise n'est pas actuellement en capacité de réaliser ce chantier.

Ce dossier a bénéficié il y a plusieurs mois d'un accord de subvention de 30 % des travaux soit 4 710 € au titre des Villages de l'Yonne et le Maire précise que les travaux doivent être réalisés dans un délai de deux ans.

Le Maire propose de relancer un appel d'offres pour une réalisation des travaux durant les mois d'été 2017. Si, au moment de la réalisation, il est possible pour l'entreprise MONTANDON de réaliser ces travaux, priorité lui sera donnée.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de relancer un appel d'offres pour la toiture et les cheneux de la Mairie tout en laissant la priorité à l'entreprise MONTANDON si elle se trouve en capacité de réaliser les travaux.

ARCHIVES COMMUNALES

Suite au dernier Conseil Municipal au cours duquel le devis de la société CODEXIA a été étudié pour la gestion des archives communales, le Maire fait part de la réception en Mairie d'une proposition financière du Centre de Gestion. Les deux devis doivent être étudiés de façon plus approfondie car ils ne sont pas comparables en l'état. Les membres du Conseil Municipal émettent le souhait d'obtenir un troisième devis.

Par l'intermédiaire de M. GUYOT Alain à qui elle a donné son pouvoir, Mme BRUNOT Julie émet le souhait que l'adjoint qui devait se charger de remettre en état les archives communales restitue ses indemnités pour compenser la charge financière de la Commune.

Ce point sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

CIMETIERE : REPRISE DE CONCESSIONS

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une procédure de reprise de 20 concessions échues a été décidée. Cinq entreprises ont été consultées et trois réponses ont été obtenues. Après avoir distribué un tableau comparatif des offres, le Maire propose de retenir la proposition la moins disante à savoir celle des Pompes Funèbres COURTAT pour un montant de 8 622,13 € (11 441,61 € pour la société BOTTA et 13 400 € pour la société HEDOU).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la proposition du Maire, le chargeant des suites utiles à donner et l'autorisent à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

🗨 intrusion - attentats : le Maire rappelle qu'une réunion a eu lieu en présence de la directrice de l'école et de représentants de la gendarmerie dans le cadre du plan anti intrusion - attentats. Depuis, des travaux ont été entrepris pour permettre le confinement des enfants au service périscolaire pour les élèves des Arpents et à l'étage pour les élèves de l'école de la Mairie. Les portails et les portillons sont désormais fermés par une clé unique durant les heures de présence des enfants.

Il reste des films opacifiants à apposer sur les parties basses des fenêtres et des brises-vue sur les portails et les portillons.

Pour permettre de répondre aux demandes de la Préfecture, le Maire demande l'autorisation de solliciter les services d'un géomètre afin de disposer de plans récents et fiables des différents bâtiments. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

🗨 dossier eau : l'étude de diagnostic du réseau d'eau doit être terminée le 30 octobre prochain et le Maire déplore l'absence d'éléments nouveaux depuis la réunion du 5 septembre. Un contact devra être pris rapidement avec l'entreprise pour obtenir des renseignements sur l'avancement de l'étude.

🗨 compteurs Linky : le Maire précise que les arrêtés pris par certaines communes contre ces compteurs ERDF électroniques ont été déclarés caduques.

🗨 Sénateur DE RAINCOURT : le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier du Sénateur DE RAINCOURT informant la Commune de l'attribution de la somme de 15 000 € au titre du FISAC (fonds d'intervention et de soutien à l'artisanat et au commerce) à la SAS Mont Concept pour l'achat de matériel pour la boulangerie et pour la reprise du Proximarché.

🗨 Union Départementale des Sapeurs Pompiers de l'Yonne : le prochain Congrès de tiendra le 2 octobre prochain de 10 h 30 à 12 h à Seignelay. Le Maire ne pouvant pas s'y rendre, il demande à être représenté.

👉 péricolaire et NAP : le Maire précise que 60 enfants sont inscrits aux NAP (nouvelles activités périscolaires), qu'il y a entre 14 et 18 enfants en garderie le matin, entre 14 et 20 le soir et entre 31 et 37 le midi.

👉 assainissement : le Maire déplore le problème récurrent des odeurs qui émanent du système d'assainissement du 2 Bis. La solution amiable tentée dans un premier temps n'ayant pas donné satisfaction, le Maire envisage, si aucune suite satisfaisante n'est donnée, d'engager des poursuites.

👉 FPIC : le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la somme de 18 988 € a été reçue alors que la somme de 15 500 € avait été prévue au budget au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales.

👉 travaux routiers : le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception en Mairie d'un courrier d'habitants de la rue d'Arches qui se plaignent du fait que des trottoirs n'ont pas été prévus au droit de leur propriété. Les travaux routiers sont décidés par la Communauté de Communes de Seignelay-Brienon sur proposition de la Commune. Le Maire prendra contact pour savoir quelles ont été les priorités prises en compte pour décider de l'emplacement des travaux.

👉 prochain Conseil Municipal : il se tiendra le 31 octobre 2016 à 20 h 30 en Mairie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance du Conseil Municipal est levée à 0 h 30.